

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHOQUEUSE-LES-BENARDS

Séance du 27 avril 2026

Date de convocation : 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme LEBESGUE Nadia, Maire

Présents : M. et Mmes : M. et Mmes : LEBESGUE Nadia, LEBESGUE Patrice, VERBEKE Mathieu, COSQUER Sophie, LEFRANC Nicolas, VERBEKE Marianne, CORBIERE Cédric.

Madame COSQUER Sophie est nommée secrétaire de séance.

31/2026 CHANGEMENT DES PORTES D'ENTRÉE DES LOGEMENTS

Suite au bilan du diagnostic énergétique, il convient de changer les portes d'entrée des logements de la mairie qui sont des passoires thermiques. Mme le Maire présente les différents devis qui sont les suivants :

Entreprise BIGMAT GORE Batiment services : 2 087.88 € TTC
Logement 1 : 1 Porte de service PVC 2060 h x 775 L
Logement 2 : 1 Porte de service PVC 2020 h x 830 L

SARL SAGNIEZ Régis : 4 945.84 € TTC
Logement 1 : 1 Porte palière haut 2060 h x 780 L
Logement 2 : 1 Porte 2060 h x 850 L

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise BIGMAT GORE d'un montant de 1739.90 € HT soit 2 087.88 € TTC et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

32/2026 CHANGEMENT DU CHAUFFE-EAU DU LOGEMENT 1

Au départ il avait été demandé un devis pour un chauffe-eau thermodynamique .

Entreprise MARQUIS ET Fils : 4 170.78 €

Entreprise POIX Sébastien : 4 199.29 €

Au vu des coûts élevés, il a été demandé d'autres devis pour un simple chauffe-eau . Monsieur POIX n'a pas souhaité fournir un deuxième devis

Mme le Maire présente les différents devis qui sont les suivants :

Entreprise MARQUIS ET Fils : 1 105.57 € TTC Chauffe-eau 100 L
Entreprise LECLERCQ Christophe 1 164.00 € TTC Chauffe-eau 200 L
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise LECLERCQ Christophe 1 164.00 € TTC et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

33/2026 DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DES ALLEES ET DES ENTREES DU CIMETIERE

Mme le Maire présente les différents devis qui sont les suivants :

Pour les entrées du cimetière :

Entreprise AQUANIS devis 869 : 5 044.50 € TTC
SARL Jardi-Paysage :devis 2026078 pour un montant de 4 165,50 € + variante de 675,00 € avec brique en périphérie soit 4 840,50 € HT soit 5 808,60 € TTC

Pour les allées du cimetière :

SARL Jardi-Paysage - devis 20260079 pour un montant de 5 780,00€ soit 6 936,00 € TTC

Mme Le maire a demandé un devis à l'entreprise LESUEUR de Domeliers qui est venue estimer les travaux mais n'a jamais renvoyé le devis après maints rappels Monsieur LEBESGUE Patrice travaillant avec l'entreprise Aquanis ne prend pas part à la délibération

Les subventions n'étant pas encore accordées par l'Etat et le Département, le conseil municipal ne retient pour l'instant que le devis n° 869 de l'entreprise Aquanis (pour : 6).

34/2026 VOTE DES TAUX DES TAXES DES IMPOTS DIRECTS POUR L'ANNÉE 2026

Les membres du conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décident de reconduire les taux de l'année précédente et donc de voter les taux suivants pour l'année 2026 :

Foncier Bati : 41.06%

Foncier non Bati : 30.99 %

Taxe d'habitation 10.51%

34A/2025 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, propose à la majorité d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes allouées aux diverses associations en 2026

Indemnités de gardiennage paroisse Crèvecœur-le-Grand	15
Coopérative scolaire de Conteville 136 € Hetomesnil 2 écoles 288 € et Grez 192 € au prorata du nombre d'élèves 8 € par élève	616
Secours Catholique	50
Chemin Nord-Pas-de- Calais Picardie	50
Association pour la conservation des calvaires	20
Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres ENVOL	100
Lieutenant de Louveterie de l'Oise	100
U.N.A.P.E.I.	30
Fil d'Ariane	50
Souvenir Français	20
Musée du Tramway à vapeur (MTVS)	50
Ecole de GREZ Voyage scolaire en Normandie	300
Resto du Coeur	80
Foyer socio-éducatif du collège de Crèvecœur	50
APEL	150
Amicale des pompiers de Crèvecœur-Le- Grand	150
Ligue contre le cancer	300
ALPHA MA	400
DIVERS (réserve au cas où)	469

35/2026 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 qui est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 352 273.04 €
Recettes : 352 273.04 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 85 204.13 €
Recettes : 85 204.13 €

36/2026 MODIFICATION DES DELEGUES AU SMOTHD

Suite aux modifications des statuts du SMOTHD , il convient de modifier la délibération n° 22/2026 concernant la nomination des délégués (titulaire et suppléant) il faut que ce soit les délégués communautaires.

Après délibération , le conseil municipal décide à l'unanimité pour le représenter auprès du SMOTHD, de nommer :

1 titulaire : LEBESGUE Nadia
1 suppléant : LEBESGUE Patrice

37/2026 DIAGNOSTIC DES VOIRIES COMMUNALES

Madame le maire précise que le groupement MCOI/ARTEMIS propose une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réparations et entretiens des voiries communales pour un montant de 244.75 € TTC

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis et autorise le Maire à signer les documents concernant cette opération.

37 A/2026 PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS COMMUNALES 2026

Le Conseil décide de programmer les manifestations suivantes :

Cérémonie du 8 mai 2026 : il aura lieu à 11h00 suivi d'un vin d'honneur

29 mai 2026 : Fêtes des voisins. La boisson est offerte par la commune

13 juillet 2026 : Défile aux lampions avec feu d'artifice (si autorisé) et tarte partagée

Repas du 14 juillet 2026 comme l'année passée

Cérémonie du 11 novembre 2026

Soirée Beaujolais nouveau : le samedi 21 novembre 2026

QUESTIONS DIVERSES : AUCUNE

Monsieur LEFRANC Nicolas donne sa lettre de démission de son mandat de conseiller municipal . Il explique que ce n'est que pour des raisons personnelles afin de se consacrer à son nouveau projet. :

Conformément à la loi, c'est la huitième personne déclarée candidate sur la liste de M LEBESGUE Patrice aux élections municipales (à savoir Mme CAILLET Julie) qui prend la fonction de conseillère municipale à la place de M LEFRANC Nicolas à compter du jour de démission de celui-ci.

La séance est levée à 20h30

